

**CONVENTION CADRE RELATIVE AUX MISSIONS  
SOCIALES**

**ENTRE PROCIVIS ALSACE ET LE CONSEIL  
GENERAL DU BAS-RHIN**

Années 2013 et 2014

La présente convention de partenariat est établie entre :

**Le Conseil Général du Bas-Rhin**, représenté par son Président Guy-Dominique KENNEL agissant dans le cadre :

- de la convention de délégation de compétence conclue le 31 janvier 2006 et renouvelée pour 6 ans le 1<sup>er</sup> juin 2012, en application des articles L 301-5-1 et L 301-5-2 du Code de la construction et de l'habitation (CCH) pour la période 2012-2017 ;
- de la mise en œuvre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées signé le 26 avril 2010 ;
- de la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé, signée le 1<sup>er</sup> juin 2012 entre le Conseil Général et l'ANAH pour la période 2012-2017 ;
- de la convention PIG « Rénov'Habitat 67 » labellisé « Habiter mieux » signée le 2 mai 2012 ;
- de la délibération du Conseil Général du 21 octobre 2013.

**PROCIVIS Alsace**, 11 rue du Marais Vert - 67084 Strasbourg Cedex, représentée par Monsieur Jean-Luc LIPS, Directeur Général, agissant dans le cadre :

- de l'ordonnance n° 2006-1048 du 25 août 2006 et la loi n° 2006-1615 du 18 décembre 2006 modifiant le statut des Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier et consacrant l'activité des « Missions Sociales » ;
- de la convention signée le 16 avril 2007 modifiée le 8 décembre 2010 entre l'Etat et la Chambre Syndicale des Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier.

## **PREAMBULE**

**Il est rappelé que l'alimentation du Fonds Régional des « Missions Sociales » de PROCIVIS Alsace est exclusivement assurée par les résultats dégagés par les filiales intervenant dans l'activité financière et dans l'activité immobilière. Au regard des contraintes imposées par l'Etat dans le cadre de la garantie accordée au Crédit Immobilier de France, notamment l'interdiction de distribuer des dividendes, les seules ressources nouvelles pour la mise en œuvre des « Missions Sociales » proviennent des filiales immobilières de PROCIVIS Alsace : Pierres & Territoires de France Alsace, Oikos, Sasik et Tradigestion.**

**Bien que l'obligation conventionnelle soit limitée à un tiers des résultats distribuables, les actionnaires de PROCIVIS Alsace ont décidé de ne pas limiter les moyens consacrés aux « Missions Sociales » à cette prescription.**

**C'est pourquoi ils souhaitent que les partenaires soient aussi attentifs à l'alimentation du Fonds Régional qu'à la distribution des fonds.**

La présente convention a pour objet de dresser un bilan exhaustif des « Missions Sociales » conduites par PROCIVIS Alsace en soutien à la politique en matière d'habitat menée par le Conseil Général du Bas-Rhin et de définir les modalités de poursuite du partenariat durant pour la période 2013-2014. Elle a également pour finalité de donner plus de visibilité à ce partenariat, notamment par l'affectation des moyens à des actions spécifiques tout en mesurant l'importance globale des fonds affectés au partenariat.

PROCIVIS Alsace à travers ses « Missions Sociales » est partenaire des dispositifs suivants :

- Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) depuis le 15/11/2005 ;
- Dispositif D'Eradication du Logement Insalubre ou non Décent (DDELIND) depuis le 07/03/2008 ;
- Programme d'Intérêt Général (PIG) Adapt'Logis 67 depuis le 29/04/2009 ;
- Programme d'Intérêt Général (PIG) Rénov'Habitat 67 depuis le 04/05/2009 ;
- WARM FRONT 67 depuis le 01/09/2009 ;
- Contrat Local d'Energie (CLE) depuis le 01/11/2010.

Par ailleurs, le Département et PROCIVIS Alsace ont également adopté une convention en faveur de l'accès social le 07/07/2010 renouvelée le 7 octobre 2013.

Les accords spécifiques sont intégrés dans cette convention-cadre et verront leurs effets se poursuivre.

## **Article 1 : Intervention des « Missions Sociales » dans le cadre du PDALPD**

### **1.1 Nature de l'intervention**

PROCIVIS Alsace est membre du comité de pilotage du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) et partenaire de ses actions depuis le 15/11/2005.

A ce titre, elle intervient en accompagnant les projets d'auto construction ou de réhabilitation présentés par l'association AVA Habitat et Nomadisme en faveur des ménages nomades sédentarisés ou de ménages polycarcérés présentant des difficultés majeures d'insertion par le logement.

**PROCIVIS Alsace octroie des subventions aux ménages concernés sur la base d'un montant de 10 % du coût du projet et dans la limite d'un plafond de 7 000 €.**

Les aides « Missions Sociales » sont allouées au cas par cas par la Commission d'Engagement des Missions Sociales (CEMS) qui se réunit mensuellement.

### **1.2 Bilan Missions Sociales du 15.11.2005 au 01.07.2013**

<b>Enveloppe totale réservée</b>	Nombre de ménages aidés	<b>Total décaissé</b>	Total accordé restant à décaisser	<b>Solde enveloppe</b>
<b>150 000,00 €</b>	137	<b>91 773,03 €</b>	23 240,33 €	34 986,64 €

Pour mémoire, cette enveloppe a déjà fait l'objet d'un abondement.

**Un prêt sans intérêt « Missions Sociales » de 10 000 €** a été accordé à un couple, bénéficiaires tous les deux de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) pour l'achat de la maison dont ils étaient locataires et pour laquelle ils avaient reçu un congé pour vente.

### **1.3 Enveloppe réservée pour des actions spécifiques du PDALPD**

**Elle s'établit à 20 000,00 € par an, pour les années 2013 et 2014.**

Cette enveloppe est susceptible d'être réduite si l'évolution des moyens du Fonds des « Missions Sociales » l'imposait.

## **Article 2 : Intervention des « Missions Sociales » dans le cadre du PIG Rénov'Habitat**

### **2.1 Nature de l'intervention**

PROCIVIS Alsace est partenaire des Programmes d'Intérêt Général (PIG) Rénov'Habitat 67 depuis le 04/05/2009.

**Son intervention est double :**

- elle préfinance sans intérêt et sans frais les subventions publiques octroyées aux propriétaires occupants : ANAH, Conseil Général, FART, Warm Front 67 et Communautés de Communes, le cas échéant ;
- elle octroie également des prêts sans intérêt « Missions Sociales », voire exceptionnellement des subventions pour le reste à charge.

Les prêts « Missions Sociales » sont alloués au cas par cas par la Commission d'Engagement des Missions Sociales (CEMS). La priorité est donnée aux demandeurs n'ayant pas d'épargne à mobiliser pour les travaux et à ceux qui sont exclus du crédit bancaire classique (personnes âgées, emplois précaires, familles monoparentales...).

Le mécanisme de préfinancement fonctionne sur la base de mandats donnés par les propriétaires occupants à PROCIVIS Alsace afin que celle-ci avance, via les opérateurs chargés du suivi animation des PIG, les subventions au fur et à mesure de l'avancement des travaux et perçoive, à l'achèvement des travaux, les subventions publiques, objets de l'avance.

## 2.2 Bilan « Missions Sociales » du 04.05.2009 au 01.07.2013

### 2.2.1 Prêts et subventions « Missions Sociales »

Enveloppe Totale réservée	Nombre de ménages aidés	Total décaissé	Total accordé restant à décaisser	Solde Enveloppe
750 000,00 €	114	549 268,46 €	150 700,00 €	50 031,54 €

Pour mémoire, l'enveloppe initialement réservée était de 148 312 €. Elle a déjà été abondée à deux reprises.

### 2.2.2 Enveloppe réservée aux prêts et subventions « Missions Sociales »

Elle s'établit à 120 000,00 € par an pour les années 2013 et 2014.

Cette enveloppe est susceptible d'être réduite si l'évolution des moyens du Fonds des « Missions Sociales » l'imposait.

### 2.2.3 Préfinancement des subventions publiques

Total décaissé	Nombre de ménages aidés	Total subventions perçues	Solde
4 697 903,90 €	540	3 307 355,22 €	1 390 548,68 €

Le préfinancement ne faisait plus l'objet d'enveloppe spécifique, PROCIVIS Alsace étant attentive au retour régulier des subventions avancées.

### 2.2.4 Enveloppe réservée au préfinancement

Elle s'établit à 1 600 000,00 € par an pour les années 2013 et 2014.

Cette enveloppe est susceptible d'être réduite si l'évolution des moyens du Fonds des « Missions Sociales » l'imposait.

Elle est répartie par SCOTS conformément aux engagements financiers déterminés dans le programme d'action pour l'amélioration du parc privé établi par le Conseil Général :

<b>TERRITOIRES</b>	<b>Enveloppes préfinancement</b>
<b>SCOTS Alsace du Nord et Bande Rhénane Nord</b>	<b>500 000,00 €</b>
<b>SCOTS Alsace Bossue et Région de Saverne</b>	<b>350 000,00 €</b>
<b>SCOTS Région de Strasbourg et de Sélestat*</b>	<b>400 000,00 €</b>
<b>SCOTS de la Bruche et Piémont des Vosges</b>	<b>350 000,00 €</b>

\*Dont abondement 100 000,00 €

### **Article 3 : Intervention des « Missions Sociales » dans le cadre du WARM FRONT 67**

#### **3.1 Nature de l'intervention**

La convention WARM FRONT 67, complétant le PIG Rénov'Habitat 67, a été signée le 01/09/2009.

**PROCIVIS Alsace s'est engagée dans cette convention à verser une subvention de 30 000 € au Fonds Social d'aide aux travaux de Maîtrise d'Énergie en faveur des ménages défavorisés.**

La commission WARM Front 67 dont fait partie PROCIVIS Alsace se réunit périodiquement et alloue des aides complémentaires aux propriétaires occupants en situation de précarité énergétique pour leur permettre de financer les travaux d'économie d'énergie.

#### **3.2 Bilan « Missions Sociales » du 01.09.2009 au 01.07.2013**

<b>Enveloppe</b>	<b>Total subventions décaissées (2009 /2012)</b>	<b>Subvention 2013 restant à décaisser</b>	<b>Solde</b>
<b>120 000 €</b>	<b>90 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>0</b>

### **Article 4 : Intervention des « Missions Sociales » dans le cadre du DDELIND**

#### **4.1 Nature de l'intervention**

PROCIVIS est partenaire du dispositif D'Éradication du Logement Insalubre ou non Décent (DDELIND) depuis le 07/03/2008.

Elle intervient au titre de ses « Missions Sociales » en tant que partenaire du PIG Rénov'Habitat 67 et propose dans le cadre de l'enveloppe réservée au PIG d'accompagner les actions du DDELIND en faveur des propriétaires occupants très modestes.

#### **4.2 Bilan « Missions Sociales »**

Deux dossiers de résorption de l'habitat insalubre ont fait l'objet d'une aide « Missions Sociales », ils sont intégrés au bilan du PIG Rénov'Habitat 67.

### **Article 5 : Intervention des « Missions Sociales » dans le cadre du PIG Adapt'Logis 67**

#### **5.1 Nature de l'intervention**

PROCIVIS Alsace est partenaire du Programme d'Intérêt Général (PIG) Adapt'Logis 67 depuis le 29/04/2009.

**Son intervention est double :**

- elle préfinance sans intérêt et sans frais les subventions publiques octroyées aux propriétaires occupants : ANAH et Conseil Général à l'exclusion de la Prestation Compensatoire du Handicap (PCH) qui ne peut être préfinancée ;
- elle octroie également des prêts sans intérêt « Missions Sociales », voire exceptionnellement des subventions pour le reste à charge.

Les prêts « Missions Sociales » sont alloués au cas par cas par la Commission d'Engagement des Missions Sociales (CEMS) selon les mêmes critères que ceux explicités pour le PIG Rénov'Habitat 67.

Le mécanisme de préfinancement fonctionne sur la base de mandats donnés par les propriétaires occupants à PROCIVIS afin que celle-ci avance, via le CEP chargé du suivi animation du PIG, les subventions au fur et à mesure de l'avancement des travaux et perçoive, à l'achèvement des travaux, les subventions publiques.

## **5.2 Bilan « Missions Sociales » du 29.04.2009 au 01.07.2013**

### **5.2.1 Prêts et subventions « Missions Sociales »**

<b>Enveloppe réservée</b>	<b>Nombre de ménages aidés</b>	<b>Total décaissé</b>	<b>Total accordé restant à décaisser</b>	<b>Solde enveloppe</b>
<b>100 000,00 €</b>	5	<b>13 200,00 €</b>	1 400,00 €	85 400,00 €

### **5.2.2 Préfinancement des subventions publiques**

<b>Total décaissé</b>	<b>Nombre de ménages aidés</b>	<b>Total subventions perçues</b>	<b>Solde</b>
<b>110 000,00 €</b>	11	73 249,80 €	36 750,60 €

Comme pour le PIG Rénov'Habitat 67, le préfinancement ne faisait plus l'objet d'enveloppe spécifique, PROCIVIS Alsace étant attentive au retour régulier des subventions avancées.

### **5.2.3 Enveloppe réservée**

Pour les années 2013 et 2014, deux enveloppes seront réservées :

- 40 000,00 € par an pour le préfinancement des subventions publiques
- 10 000,00 € par an pour les prêts et subventions «Missions Sociales »

Cette enveloppe est susceptible d'être réduite si l'évolution des moyens du Fonds des Missions Sociales l'imposait.

## **Article 6 : Intervention des « Missions Sociales » dans le cadre de l'accession sociale à la propriété**

### **6.1 Nature de l'intervention**

La convention en faveur de l'accession sociale a été signée le 07/07/2010. Elle a pour objet d'octroyer des **prêts sans intérêt « Missions Sociales » aux ménages sous plafonds de ressources** qui acquièrent un bien en TVA réduite (ancien Pass Foncier®, Prêt Social Location Accession-PSLA) ;

Les ménages bénéficiaires s'engagent à affecter le bien à leur résidence principale.

## 6.2 Bilan « Missions Sociales »

<b>Enveloppe réservée</b>	Nombre de ménages aidés	<b>Total décaissé</b>	Total accordé restant à décaisser	<b>Solde enveloppe</b>
<b>400 000,00 €</b>	20	<b>327 000,00 €</b>	10 000,00 €	63 000,00 €

## 6.3 Enveloppe réservée pour l'année 2013

L'enveloppe s'établit à 80 000 € par an pour les années 2013 et 2014.

Cette enveloppe est susceptible d'être réduite si l'évolution des moyens du Fonds Régional des Missions Sociales l'imposait.

### Synthèse :

#### Toutes conventions confondues :

- PROCIVIS Alsace a décaissé depuis le 15/11/2005 la somme de 5 879 145,39 € en soutien à la politique en matière d'habitat menée par le Conseil Général du Bas-Rhin ;
- Pour les années 2013 et 2014, une somme de 3 740 000,00 sera mobilisée pour les différentes actions menées par le Conseil Général du Bas-Rhin.

Dans le cadre de l'enveloppe globale de la présente convention-cadre, une réaffectation des enveloppes pourra être examinée conjointement par les deux cosignataires.

<b>Article 7 : Durée des partenariats</b>
---

De façon dérogatoire aux conventions particulières signées entre PROCIVIS Alsace et le Conseil Général du Bas-Rhin : PDALPD, différents PIG, Warm front 67, DDELIND et convention accession, la présente convention prendra effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et expire le 31.12.2014.

A la demande du Conseil Général du Bas-Rhin, elle peut être renouvelée pour une nouvelle durée sans toutefois pouvoir dépasser la date du 31.12.2017, date marquant la fin de la convention signée par les SACICAP avec l'Etat et sans valoir reconduction automatique des enveloppes prévues pour la période 2013/2014.

Fait à Strasbourg, le ..... en 2 exemplaires originaux.

Pour le Conseil Général du Bas-Rhin  
Le Président

Pour PROCIVIS Alsace  
Le Directeur Général

Guy Dominique KENNEL

Jean-Luc LIPS